

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTÉ n° 95.018

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 7 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

27 Janvier 1995

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BERLAND, CANDAU, HUGENDOBLER, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU-SARLAT, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
MME FONTAN par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES

: MM. ALONSO, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions culturelles

VOTE : Unanimité

Pour permettre à plusieurs Associations Culturelles de préparer leur programme d'activités 1995, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention au titre de l'année 1995.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'accorder une subvention au titre de l'exercice 1995 de :
 - . 20 000 F pour l'Association Images-Images
 - . 200 000 F pour ROYAN CULTURE.
 - . 50 000 F pour le Centre d'Arts Plastiques.
 - . 50 000 F pour Musique en Pays Royannais.
- Ces sommes seront versées courant Février 1995, étant précisé qu'elles seront prélevées d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1995 par la Ville de ROYAN, à ces Associations.
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.28 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 Février 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS